

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

20<sup>ème</sup> année - N° 3662-63 - Vendredi 26 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

REPRISE DES COURS :

## Une vingtaine d'élèves par salle de classe



**Coronavirus :**

**Les soignants contractuels, grands  
oubliés de la prime exceptionnelle**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)**

**Prières aux heures officielles  
Du 21 au 25 Juin 2020**

Lever du soleil:  
06h 26mn  
Coucher du soleil:  
17h 51mn

Fadjr : 05h 13mn  
Dhouhr : 12h 12mn  
Ansr : 15h 06mn  
Maghrib: 17h 54mn  
Incha: 19h 08mn



## SOCIÉTÉ

## Les cadres de Mitsoudjé condamnent les incidents du lundi dernier

*En début de semaine, des incidents ont eu lieu à Mitsoudjé où un mouvement proteste contre la gestion du pouvoir au niveau villageois. Un véhicule brûlé, et un autre vandalisé. Les cadres de ce chef-lieu de Hambou « condamnent fermement » ces actes qui sont « indignes » de leur localité.*

Dans un point de presse organisé le mercredi dernier, Mitsoudjé a condamné fermement ces actes et se place derrière la gendarmerie jusqu'à ce que les auteurs soient identifiés. « Qu'elles soient de Mitsoudjé ou d'ailleurs, une fois identifiées, ces personnes seront traduites devant la justice », s'empare Ali Chahidi, un des cadres qui tenaient la conférence au sein même de la bourgade. Il a rappelé les actes hostiles au régime, dont des inscriptions murales, qui ont lieu à Mitsoudjé ces derniers

jours. Des actes face auxquels, « nous ne pouvons pas rester silencieux ». Il ajoute au passage que ces faits « ne ressemblent pas à notre région, encore moins à notre localité ». Malheureusement, reconnaît-il quoique non sans amertume, « c'est fait ».

Sans surprise, les cadres de Mitsoudjé, outrés par ces incidents, se placent derrière la gendarmerie pour le besoin de l'enquête. Alors que dans cette ville est né récemment un mouvement réclamant davantage d'intérêts en matière d'emploi surtout, les conférenciers veulent croire que ce mouvement qui se veut pacifique est exempt des derniers incidents. « Je ne crois pas qu'ils ont poussé des gens à faire de tels actes. C'est pourquoi, nous ferons le nécessaire pour aider la gendarmerie afin que ces individus soient identifiés dans les meilleurs délais », poursuit M. Ali Chahidi.

Notons que des arrestations ont



Jeunes cadres de Mitsoudjé devant la presse.

eu lieu à la suite de ces événements malheureux. Chose que les conférenciers trouvent « normale » surtout que ce sont des biens publics qui ont été pris à partie. « Je ne peux pas dire que les personnes qui ont fait ces actes ne sont pas de Mitsoudjé. Mais s'il se trouve qu'elles sont d'ici, alors ce qu'elles

ont fait n'engage qu'elles », renchérit de son côté Issa Abdoussalam, lequel n'écarte pas l'hypothèse d'une œuvre d'hexogène de Mitsoudjé qui chercheraient à « profiter de la situation pour déstabiliser notre localité. » « Avant que l'enquête ne soit bouclée, l'on ne peut rien confirmer », devrait-il

rajouter, en guise de prudence. Le lendemain de cette rencontre avec les médias, les responsables coutumiers de Mitsoudjé s'en sont remis à la divinité, demandant l'identification des auteurs de ces actes dans les délais les meilleurs.

Nassuf Ben Amad

## PÈLERINAGE 2020

## Le Hadj reporté jusqu'en 2021 pour les étrangers

*A cause de la pandémie du coronavirus, le directeur général de l'agence du Hadj a annoncé que pèlerinage n'aura pas lieu cette année. Abdoufatah Said précise également qu'il n'y aura pas de remboursement.*

Le ministère du Hadj et de l'Oumra de l'Arabie Saoudite a annoncé que le 5e pilier de l'islam n'aura pas lieu cette année à cause de la Covid-19. Dans un communiqué, le gouvernement saoudien a décidé d'organiser cette année « un pèlerinage en nombre limité pour les différentes nationalités présentes au royaume afin d'effectuer les rituels religieux de manière sûre et hygiénique, et de répondre aux exigences de prévention et de distanciation sociale

nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de l'être humain contre les menaces de cette pandémie ».

Aussitôt informé par l'Arabie Saoudite, l'agence nationale du Hadj et de la Oumra comorienne a tenu un point de presse pour informer la population de cette nouvelle. « J'informe que le Hadj n'aura pas lieu cette année pour des raisons que tout le monde connaît », déclare Abdoufatah Said, le directeur général de l'agence nationale du Hadj, tout en précisant qu'il n'y aura pas de remboursement pour les personnes qui ont déjà payé.

« Aucun remboursement ne sera possible. Plutôt, nous continuons les inscriptions pour l'année prochaine et j'ai déjà informé mes supérieurs hiérarchiques », avance-t-il, avant



d'ajouter que « actuellement, il y a plus de 500 personnes qui se sont déjà inscrites ». Toutefois, il annon-

ce que ces derniers n'auront pas à payer pour le prochain Hadj de 2021. « Le mois de janvier dernier,

je me suis rendu en Arabie Saoudite pour payer les hébergements. On était obligé de laisser des cautions et 40% de cet argent est déjà utilisé », précise-t-il, avant d'ajouter que « celui ou celle qui veut substituer une personne à la place d'une autre, en a le plein droit. De même pour un mort, la famille peut venir faire un remplacement ».

En parlant des inscriptions du pèlerinage de 2021, le directeur général de l'agence du Hadj rappelle que le quota reste inchangé. « Nous avons un quota de 800 pèlerins mais nous allons continuer jusqu'à 1200 comme d'habitude. Une fois que ce chiffre sera atteint, on arrête », conclut l'ancien député de Moroni.

Ibnou M. Abdou

## HOMMAGE

## Salim Djabir Salim n'est plus : La disparition d'un sage



*On a appris lundi soir, le décès de Salim Djabir dans l'île de Mohéli, suite à un malaise. C'était une des personnalités charismatiques de l'île, mais en même temps une figure nationale dans le monde sociopolitique. C'était une personnalité captivante quand il s'adonnait à son activité favorite à savoir, raconter l'histoire de notre pays.*

Salim Djabir est né à Fomboni dans l'île de Mohéli le 15 août 1950. Il a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'enseignant de l'école primaire publique de Fomboni. Il était membre fondateur de plusieurs partis dont le Parti Socialiste des Comores (Pasoco) ou

encore Udjama (qui deviendra plus tard le Front Patriotique des Comores (Fpc).

Il a été tour à tour gouverneur (Muhafidhu), de Mohéli puis préfet de Mutsamudu à Anjouan, durant la période soilihiste. Au début du mandat du feu président Ahmed Abdallah Abderemane, Salim Djabir Salim est renommé gouverneur de l'île puis directeur régional de l'Office national d'importation et de commercialisation de riz (Onicor). Il est ensuite nommé greffier en chef au tribunal de première instance de Mohéli.

Sous le régime du feu président Mohamed Taki Abdoukarim, il est élu député de la circonscription de la région de Djando et ses pairs l'ont

élu président de l'Assemblée nationale.

En 2018 le président Azali l'a été nommé président des assises nationales.

Salim Djabir s'est consacré ces dernières années à la promotion de la paix et la cohésion sociale en étant porte-parole du collège des sages de Mohéli. Il fait aussi partie des opérateurs économiques (en agro-pastorale) de l'île de Djumbe Fatima. Il est un chercheur en histoire. Il était père de six enfants. Pour ses proches, Ba Hidaya est parti mais son enseignement d'homme de paix demeurera à jamais gravé dans les mémoires.

Mmagaza

## REPRISE DES COURS :

## Une vingtaine d'élèves par salle de classe

*Pour la reprise des cours prévue ce 1er juillet, toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité sanitaire des élèves et des étudiants en cette période de pandémie, selon le ministère de l'Éducation.*

Moins d'une semaine avant la reprise des cours pour les classes d'examen, le porte-parole du gouvernement a annoncé que toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité sanitaire après trois mois de suspension, due à l'épidémie de coronavirus. Selon Houmed Msaidie, le gouvernement se veut rassurant avec « zéro risque » pour la validation de

l'année académique en seulement 5 semaines de préparation en vue des examens nationaux.

« Toutes les dispositions seront prises pour la rentrée scolaire et universitaire le 1er juillet. Les gestes barrières est notre seule arme et ils seront respectés. Nous avons prévu assez d'équipements de protection pour les élèves et nous invitons également les parents à veiller scrupuleusement aux règlements sanitaires », déclare-t-il.

Devant la presse mercredi dernier, le ministre de l'éducation nationale a annoncé à son tour une reprise graduelle des cours. En effet, la reprise du 1er juillet se fera uniquement pour les classes d'exa-

men (CM1-CM2, 4e-3e, Terminales) pour ce qui est du primaire et du secondaire, et les classes en fin de cycle pour ce qui est de l'enseignement supérieur.

Une deuxième rentrée se fera le 14 septembre 2020 pour les classes de CP, CE, 6e, 5e, 2nd, 1er et les autres classes restantes de l'Université. Moindjie Moussa se veut plus que jamais rassurant face à cette lourde tâche de la lutte contre la Covid-19. « Toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité sanitaire de nos élèves, étudiants ainsi que les enseignants. Chaque établissement doit veiller à l'application stricte des mesures barrières », souligne-t-il, avant de

rajouter que « chaque classe a droit à 22 élèves pour le primaire et 20 pour le secondaire ». Quant à l'université, aucune restriction sur le nombre d'étudiants par salle mais le ministre insiste sur la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.

« Les récréations se feront au sein des classes pour une durée de 15 minutes sous la surveillance des enseignants. Les élèves doivent impérativement se laver les mains soit avec de l'hydro-alcoolique soit avec de l'eau et du savon trois fois par jour et le port des masques sera obligatoire », réitère le patron de l'Éducation qui s'engage à mettre les ressources nécessaires pour la

désinfection des établissements et le nettoyage. Quant aux horaires, les primaires vont ouvrir les salles de classe de 7h30 à 11h30 le matin, et de 13h à 17h l'après midi. Pour le lycée, ça sera de 7h30 à 12h30min et de 13h à 17h pour l'après-midi. Du côté de l'intersyndicale, les enseignants montrent leur entière disponibilité pour épauler le gouvernement dans cette période. « Nous allons prendre les dispositions nécessaires pour éviter la propagation de l'épidémie », déclare Moussa Mfougouliyé.

Andjouza Abouheir

## Coronavirus :

## Les soignants contractuels, grands oubliés de la prime exceptionnelle

*La prime exceptionnelle annoncée par le chef de l'État en faveur du personnel soignant, titulaires comme contractuels qui s'occupent des malades du coronavirus, ne s'est pas encore transformée en réalité du moins pour les contractuels lesquels sont dans l'expectative.*

La prime exceptionnelle décidée le 04 juin dernier par le président de la République est toujours en attente pour une partie des bénéficiaires, notamment les contractuels. En effet, un interlocuteur du ministère de la santé assure que la prime a été bel et bien versée mais uniquement pour les fonctionnaires lesquels, en tout cas pour ceux affectés à l'hôpital de Samba qui reçoit les malades de coronavirus à Ngazidja, aurait touché chacun

la somme de 110.000 Fc.

Si les contractuels n'ont pas encore perçu leurs dûs, ils ne sont pas pour autant oubliés. Selon toujours notre source, ce décalage s'explique par le fait que la base de données actuellement disponible devrait être mise à jour. Entre-temps, l'affaire fait grincer des dents. La semaine dernière c'était les contractuels de l'hôpital El-maarouf où transitent les malades de coronavirus qui sont montés au créneau pour réclamer leurs droits. Leur cri est soutenu par des chefs de structures de santé.

À part la prime, notons que les agents de santé ont bénéficié également d'une indemnité de 50% par rapport à leur salaire de base de 50%. Dans un décret du chef de l'État, il a été précisé que pour ce qui est du montant de la prime excep-



Centre Covid19 à Samba.

tionnelle, la catégorisation et la nomination des bénéficiaires devaient être fixées par un arrêté du ministre des finances et de la minis-

tre de la santé après avis du coordinateur du Comité de coordination et du chef de service ou l'organe dirigeant ayant autorité sur les person-

nels. Consignes qui n'ont jamais été encore suivis d'effet.

Les agents qui assurent la surveillance et le contrôle sanitaires au niveau des aéroports n'ont pas, eux non plus, vu la couleur de cet argent. « Nous avons été oubliés dans la liste. On nous a précisé que le ministère de tutelle ne nous a pas répertoriés et pourtant nous sommes le rempart de cette crise », regrette un agent basé à Hahaya, contacté par La Gazette. Selon lui, le ministère leur a demandé d'établir une liste. Ils se sont exécutés mais depuis, rien de rien. Force est de constater que contractuels, stagiaires et bénévoles sont traités en parents pauvres dans cette guerre sanitaire. Ils n'ont ni touché ni prime ni indemnité.

Andjouza Abouheir

## POLITIQUE:

## Le parti Orange rejette l'idée d'un parti unique

*Le parti Orange ne voit pas d'un bon œil l'idée d'un parti unique, soutenue par la CRC, principal parti au pouvoir. « Pas question de dissoudre notre parti car cela reviendrait à trahir notre conscience », persiste et signe Mohamed Toiaamou, porte-parole de la formation politique conduite par Mohamed Daoudou, ministre de l'intérieur.*

Un peu de dignité. C'est tout ce qui semble rester au parti Orange qui refuse de se sacrifier en faveur du parti aux quatre oiseaux, la CRC. En effet, alors que le parti au pouvoir fait des appels du pied pour faire de la CRC un parti unique au détriment des autres formations politiques autour de la Mouvance présidentielle, le porte-parole d'Orange a dans un entretien accordé à La Gazette des Comores

annoncé clairement la position de sa famille politique. « Pas question de dissoudre notre parti car cela reviendrait à trahir notre conscience », soutient ferme sur ses étrières, Mohamed Toiaamou, un des poids

lourds dudit parti.

Si le porte-parole refuse en bloc l'idée de dissoudre l'Orange, ça n'est pas pour autant qu'il nous laisserait le droit d'évoquer une probable mésentente dans l'alliance CRC-



Mohamed Toiaam

Orange. « Nous restons solidement attachés aux valeurs et principes de l'Alliance de la Mouvance Présidentielle, et sur la base de l'accord commun signé en 2016 » entre tous les composants de l'AMP, tient-il à rassurer, allant jusqu'à affirmer, comme pour prouver sa loyauté, que s'il faut revoir ce fameux accord, « nous serons prêts à le faire » mais, comme pour montrer cette fois que loyauté n'est pas synonyme de servilité, il insiste que « pas question de dissoudre notre parti ».

Le porte-parole rappelle que lors des municipales à Moroni en février dernier, la gouverneure de Ngazidja Mhoudine Sitty Farouata avait apporté son soutien à la liste « Moroni Emergent » (Orange) face à « Moroni pour Tous » (CRC). « Si la gouverneure a apporté son soutien à la liste Orange, c'est en conformité avec la convention de l'AMP », dit-

il, très à cheval sur le respect de l'Accord de 2016.

Autre point évoqué avec notre interlocuteur, la Tournante d'Anjouan en 2021. Pour M.Toiaamou comme pour toutes les voix acquises au régime, « il ne peut pas y avoir des élections en 2021 selon la nouvelle Constitution ». Notons qu'il n'y a pas que les voix du régime qui soutiennent cela. Me Fahmi qui a pris part à la présidentielle de 2019 comme, d'ailleurs, tous les caciques de l'opposition, s'appuyant sur un aspect purement légal, est lui aussi de cet avis. « Ceux qui appellent à des élections en 2021 veulent à tout prix inciter à une déstabilisation », accuse le porte-parole d'Orange, pour qui, « ces gens-là sont des ennemis de la nation ».

A.O Yazid

## TÉLÉCOMMUNICATION :

# Telco s'explique sur son bras de fer avec Comores Câble

**Comores Câble demande à Telco de payer une facture de 1 million 800 milles dollars sous peine de lui couper l'internet le 30 juin prochain. De l'autre côté, le nouvel opérateur de télécommunications Telco estime que le gestionnaire des câbles optiques n'a pas respecté son contrat signé en 2018.**

Devant les medias, la société Telma (appellation commerciale de Telco, Ndlr) a tenu à faire des éclaircissements suite à la sortie médiatique du directeur général de Comores Câbles, lui demandant de payer une facture de 1 million 800 milles dollars. Une décision à laquelle le deuxième opérateur du pays refuse de se soumettre. « Dans 7 jours, on risque de voir notre connexion coupée par Comores Câbles et pourtant nous avons tous les éléments qui prouvent qu'à la société Comores Câbles nous ne devons rien. C'est pourquoi on a organisé cette conférence pour prendre à témoin nos clients », déclare Karim Athoumani, numéro 2 de Telco.

Accompagné de leurs avocats, les responsables de Telma reconnaissent que l'entreprise ne peut pas fonctionner sans Comores Câbles, et vice-versa. « Nous ne pouvons pas fonctionner sans Comores Câble et ce dernier dépend aussi de

nous. Donc, ce litige n'a pas lieu d'être. Nous ferons le nécessaire pour trouver une solution d'ici le 1er juillet », poursuit-il.

Pour rappel, les litiges entre les deux parties ont commencé fin 2018 lorsque Telco a demandé à Comores Câbles de remplacer le STM16 avec quatre STM4. En décembre (2018), Comores Câble a envoyé une facture de 207.000 dollars US à Telco pour les quatre STM4 comme convenu et fut payée une semaine plus tard. Mais à la grande surprise, Telma a constaté que jusqu'en août 2019, seuls deux STM4 ont été branchés au lieu de 4 comme convenu dans l'avenant. « Pendant plusieurs mois, Telma a essayé à maintes reprises d'obtenir une exécution d'obligation des câbles à l'amiable mais rien n'est fait. Fort heureusement en août 2019, Comores Câbles finit par s'exécuter et brancher les quatre STM4 », regrette Me Aicham Itbar, un des avocats qui défendent les intérêts de Telco.

En décembre 2019 Telma a reçu de Comores Câble un courrier pour un renouvellement du contrat sous peine d'un débranchement le 1er janvier de l'année suivante. Pour la première fois, Comores Câble informe Telco qu'il existe un arrêté signé en 2018 qui stipule que « nul n'a le droit de vendre ou de produire et de commercialiser de la capacité inter-

net aux Comores en dehors de Comores Câbles ». « Si cet arrêté date d'avril 2018, pour quelle raison Comores Câbles signe un contrat de branchement avec Telco mais pas un contrat de vente de capacité ? », s'interroge l'avocat d'affaires. A partir de ce moment là, il y a eu un vrai litige entre les deux parties, Telco étant vent debout contre ce document qu'elle juge « illégal ».

Me Aicham a montré en effet que « l'Union des Comores a signé en 2014, une loi qui interdit toute exclusivité en matière de télécommunication ». Et par la suite, Telco a écrit au ministère de tutelle pour leur notifier ces faits et leur faire comprendre que l'arrêté était illégal. En réponse, le ministère a conseillé Telma de faire recours pour annulation de l'arrêté en question. En ce qui concerne le contrat, Telco a notifié à Comores Câbles qu'il était arrivé à terme en 2019.

« Jusqu'au mois d'août 2019, Comores Câbles n'a branché que deux STM4 au lieu de quatre payés. Nous considérons qu'il y a une compensation à obtenir pour le non branchement des deux autres STM4. Mais Comores Câbles ne l'entend pas de cette oreille en refusant de prolonger les prestations de ce qui a été déjà payé », poursuit l'avocat. Cet imbroglio a poussé Telco à se tourner vers la justice. Le deuxième opérateur a saisi donc le



juge de référé du tribunal, lequel lui a donné raison. « Si le juge de référé nous a donné raison, c'est parce que dans le contrat signé en 2018, il est marqué que même si les parties ne s'entendent pas, aucune d'elles n'a le droit de couper tant que le juge de fond n'aura pas statué. Il a ordonné à Comores Câbles de ne pas couper et ce jusqu'en Juin 2020 », annonce-t-il.

Pour ce qui est des 6 mois, Comores Câbles exige de la société Telco des charges de fonctionnement et la Cour d'appel leur a donné droit. D'où le montant d'1 million 800 milles dollars dévoilé par le directeur de Comores Câbles. Un

montant « fou » selon l'avocat de Telco. « Par quelle magie on doit payer 1 millions 800 milles dollars pour 6 mois et pourtant nous avons payé 207.000 dollars l'année ? », s'emporte Me Aicham, avant de révéler que « la société Comores Câbles a fait croire à la Cour d'appel que ce n'était pas du raccordement mais de la vente de capacité. Ce qui est faux ». Un recours est en révision mais jusqu'à maintenant l'audience n'a toujours pas eu lieu. « Si on devait payer quelque chose, ça serait la moitié de 207. 000 dollars ».

Andjouza Abouheir





**COMMUNIQUE DE PRESSE**

INNA LILLAH WA INNA ILAYHI RAJIJOUN  
NOUS SOMMES A DIEU ET VERS LUI, NOUS RETOURNONS.

C'est avec une vive émotion et une grande tristesse que le Président de l'Assemblée Nationale, le Bureau de l'Institution Parlementaire et l'ensemble du Personnel ont appris le décès de l'Ancien Président de l'Assemblée SALIM Djibir, intervenu le dimanche 21 juin 2020.

L'Assemblée Nationale regrette la disparition d'un grand Commis de l'Etat, d'un patriote affirmé, et d'un Elu exemplaire.



En cette période de deuil, les Elus de la Nation et le Personnel de l'Institution, manifestent leur compassion à la famille et aux proches de l'Illustre disparu, et leur font part de l'expression de leurs condoléances les plus attristées.

Puisse Allah lui ouvre grand les portes de son Paradis éternel Amin !

Fait à Moroni le 23 juin 2020

Le bureau de l'Assemblée de l'union

ASSEMBLEE DE L'UNION DES COMORES


**COMMUNIQUE NECROLOGIQUE**

INNA LILLAH WA INNA ILAYHI RAJIJOUN  
NOUS SOMMES A DIEU ET VERS LUI, NOUS RETOURNONS.

Le Président de l'Assemblée Nationale, les membres de son Bureau et l'ensemble du personnel de l'institution, consternés par le décès de Mr MOHAMED RACHIDI, survenu en ce jour dans sa ville Natale de Mitsoudjé, présentent leurs condoléances les plus attristées, à sa famille et à tous ses proches.

Les honorables Députés saluent la mémoire d'un ancien élu, un grand Commis de l'Etat, qui a servi son pays des décennies durant, avec loyauté et abnégation.

La Représentation nationale se souviendra d'un illustre élu, d'un Député exemplaire, qui aura marqué ses empreintes dans les annales de l'histoire de l'Assemblée nationale.

Qu'Allah, le Clément et le Miséricordieux, lui accorde une place de choix dans son paradis éternel.

Fait à Moroni le 23 juin 2020

Le Bureau de l'Assemblée

# Comores Câbles menace de couper l'internet à Telco le 30 juin

*Rien ne va entre Comores Câbles et Telco à cause d'une histoire de facture dont le montant fait l'objet d'un combat judiciaire, enflammé par une guerre médiatique. Telma conteste la facture d'1 million 800 milles dollars qu'il est sommé de payer, tandis que Comores Câbles, ferme sur ses étriers, ne compte pas revenir sur sa décision de couper l'internet à Telma dès le 30 juin en guise de sanction.*



A peine trois ans que Comores Câbles et Telco ne sont pas en bons termes. Cette mésentente puise son origine dans un supposé manquement aux obligations par la société de télécommunication, succursale de Telma de Madagascar envers le gestionnaire des câbles Comores Câbles. Soucieux de cette situation pour le moins tendue, le directeur général de Comores Câbles a beaucoup insisté sur l'affaiblissement du câble Easy, que le pays serait probablement dans l'impossibilité de renouveler après 20 ans.

Dans une conférence, Ali Karani a montré que cette impossibilité de renouveler le câble Easy s'expliquerait par le non paiement des obligations de Telco. « Parmi mes

deux clients (à savoir Comores Telecom et Telco, Ndlr), Telco refuse de payer ses services sous prétexte de n'avoir pas conclu de contrat avec nous. Ce qui est vrai ! Car c'est récemment que le gouvernement a décidé que les actifs des câbles soient gérés par Comores Câbles », lance-t-il.

Depuis ce transfert de compétences en 2017, la société Telco bénéficie des services de Comores Câbles mais « refuse » toujours de régler ses factures. Selon le patron

de Comores Câbles, la dette s'élève à 1 million 800 milles dollars sans tenir compte des pénalités accumulées depuis 3 ans. Contraint de payer des charges extérieures, une main d'œuvre accrue de 45% et des frais de maintenance, le directeur général de Comores Câbles menace de priver Telma d'internet dès le 30 juin prochain à minuit. « Cela me déplaira vraiment de perdre un client, mais je ne peux continuer dans ces conditions avec Telco. Je veux qu'elle s'acquitte de sa dette

avant le 30 juin. Et qu'un contrat bien négocié soit conclu le 1er juillet », soutient-il.

C'était l'occasion pour le patron de Comores Câbles d'annoncer l'entrée du Flyon 3 sur le marché. « C'est un autre câble qui n'est pas de taille comparé au Eassy. Sur ce câble, nous sommes actionnaire majoritaire à 55.55% devant Orange, 33%, et SFR, 22% », avance-t-il. Grace à ce câble de communication, le chiffre d'affaires de la société Comores Câbles s'élève

approximativement à 1 milliard 600 millions de francs comoriens. Le patron de Comores Câbles se dit ouvert à d'autres opérateurs afin de pouvoir élargir les relations et développer les actifs câbles.

**Kamal Gamal**

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Mariama Hassane  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**en vue de la sélection d'une firme ou d'un cabinet (service de consultants) pour l'« Élaboration d'un manuel sur les meilleures pratiques régionales pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des officiers de SCS.»**

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish 2Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Elle se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de Consultant (firme) qui assurera l'«Élaboration d'un manuel sur les meilleures pratiques régionales pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des officiers de "Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)»

2. La mission du consultant est de renforcer la capacité des officiers et inspecteurs des

"Parties contractantes et Parties coopérantes non contractantes (CPC)" de la CTOI à recueillir des preuves pour poursuivre les individus / organisations qui contreviennent à la législation nationale en vigueur sur les pêches, y compris lorsqu'il existe des dispositions pour mettre en œuvre les mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Il devra également renforcer les capacités des officiers / inspecteurs des CPC de la CTOI pour la collecte, la manipulation, la conservation et l'utilisation des preuves en vue de lutter contre la pêche "Illicites Non déclarées et Non réglementées (INN)" dans la zone CTOI tout en mettant en œuvre les mesures de l'État du port (Résolutions 16/11) et de préparer une proposition d'inscription INN pour la présenter au Comité d'application, dans le contexte de la résolution CTOI INN.

3. La Commission de l'océan Indien (COI) invite les consultants (firmes ou cabinets) éligibles à manifester leur intérêt afin de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les

informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: les Consultants doivent être des firmes légalement constituées ayant d'expérience dans la législation de pêche et le renforcement des capacités dans le secteur pêche. Ils doivent avoir exécuté au moins 2 missions d'élaboration de manuel dans le domaine de la pêche, et doivent démontrer leur expérience dans la région du sud - ouest de l'océan Indien.

4. Une version des termes de référence est disponible sur le site web de la Commission de l'océan Indien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c017/>

5. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées en version électronique sous format non compressé aux adresses ci-après au plus tard **le vendredi 10 juillet 2020 à 16 heures 30 minutes** (heures de Maurice

GMT+4) :

*e-mail* : [innocent.miada@coi-ioc.org](mailto:innocent.miada@coi-ioc.org)  
[njiva.r@coi-ioc.org](mailto:njiva.r@coi-ioc.org)

*Référence* : « (SW2/Y3-C017) elaboration of a manual on regional best practices for evidence gathering in the context of the IOTC »

6. Le consultant sera sélectionné en accord avec les dispositions de la clause 3.7 (QC) de la section III des Directives sur la Sélection et l'Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD, des crédits et don de l'AID, **édition janvier 2011 révisée en juillet 2014.**

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) en envoyant un courriel aux adresses visées au paragraphe 5.

## INNOVATION INFORMATIQUE :

## Avec « Techno/Pedro », les Comores surclassent l'Afrique

A travers le concours « Mon innovation en 120 secondes » organisé par la direction régionale Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) avec la participation des directions régionales Afrique centrale et Grands Lacs et Océan Indien, Almoutazar Saandi a été récompensé pour son innovation intitulée « Techno/Pedro ». Une innovation qui vise à promouvoir l'éducation numérique, développée par ce jeune comorien de 34 ans à travers l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Moroni et qui place les Comores au sommet de l'Afrique.



celui qui reconnaît que les étudiants comoriens « regorgent de talents et sont pleins d'ambitions ». Almoutazar Saandi a voulu à travers ce concours inciter ses compatriotes à tenter leur chance car convaincu qu'« ils sont aussi capables de faire la différence et de gagner ».

Remerciant le soutien et la disponibilité des cadres de l'IUT, le bras technologique de l'Université des Comores, en l'occurrence le directeur, Ahmed Bacar et le chef de département génie informatique, Ahmed Abdoullatif, le lauréat reconnaît que c'est à travers l'énergie déployée lors de l'atelier numérique organisé en 2019 qui a permis de gagner ce concours. Celui pour

qui l'innovation technologique « représente une place importante » dans tous les secteurs allant de la médecine à l'agriculture en passant par le transport et bien encore, « Techno/Pedro » représente un moyen de répondre aux problématiques rencontrées sur le plan national.

« Ces innovations technologiques modifient nos modes de vie et améliorent notre quotidien », dit-il, soulignant le manque de moyens et de solutions qui ne permettent pas aux établissements scolaires du pays de s'équiper d'outils numériques. « C'est précisément sur cette problématique que mon innovation souhaite apporter une réponse adaptée aux contextes du pays », se pro-

jeté-t-il.

Projet basé sur la conception de solution « Open Source », l'innovation de l'enfant de Mtsamdou Oichili se doit d'être accessible à tous pour favoriser l'enseignement du numérique dans les établissements scolaires. En alignant deux outils pédagogiques « Open Source », ce jeune innovateur cherche à « faciliter l'apprentissage du numérique à travers la robotique, la programmation informatique et l'électronique ».

A travers les trois types de technologies utilisés, Arduino, Raspberry Pi et l'impression 3D grâce à une conception simple et à moindre coût, ce talent comorien fait savoir que « l'Open Source permet aux idées de se propager rapidement sans aucune barrière. Le but

est de permettre à qui le souhaite de collaborer au projet, de l'adopter ou de le remixer ».

Pour bénéficier des honneurs de l'AUF, une remise de prix sera organisée « prochainement » par le campus numérique francophone (CNF) de Moroni. En guise d'encouragement à la jeunesse comorienne, Almoutazar Saandi les appelle à « être ambitieux et de ne pas avoir peur de l'échec ni de se tromper ». « Lorsqu'ils ou elles décident d'entreprendre ou de faire des études supérieures, le plus important c'est d'y croire. Les échecs ne sont pas une fatalité mais des leçons à retenir qui nous permettent d'avancer et de progresser », conclut-il.

A.O Yazid

C'est plus qu'une fierté pour tout un pays, le secteur éducatif et encore plus le secteur informatique. Almoutazar Saandi, ingénieur de formation et de profession, a été récompensé pour son innovation « Techno/Pedro ». Un prix qui permet à l'archipel de surclasser l'Afrique. Le nouveau lauréat ne cache pas sa fierté pour avoir fait gagner son pays. « Représenter les Comores à ce concours et surtout notre jeune Université face à de grandes Universités africaines est pour moi une véritable fierté », se confesse

Né à Marseille, Almoutazar Saandi est un ingénieur de formation et de profession âgé de 34 ans. A 12 ans, ses parents décident de s'installer aux Comores et rejoint l'école Mouigni Baraka pour sa scolarité jusqu'à l'obtention de son baccalauréat en 2004. Passionné d'informatique et d'électronique, il a par la suite entamé une licence d'électronique à l'Université Pierre et Marie Curie (actuelle Sorbonne Université) jusqu'à l'obtention d'un Master en Sciences de l'ingénieur spécialité Systèmes Embarqués.

En 2011, il débute sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieur dans différents secteurs d'activités industriels comme le ferroviaire, l'aéronautique et la défense. Actuellement, il occupe le poste d'ingénieur logiciel à Paris au sein du groupe Thales, spécialisé dans l'électronique, l'aérospatiale, la défense, la sécurité et le transport terrestre.



## AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

## en vue de la sélection d'un Consultant Individuel pour le support technique e-PSM - Développement de l'application tablette PIR (Port Inspection Report)

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFishRegional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Elle se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de Consultant Individuel qui assurera la «le support technique e-PSM - Développement de l'application tablette PIR (Port Inspection Report)»

2. La mission du Consultant est de fournir des services techniques au Secrétariat de la CTOI afin de développer une application sur tablette à l'appui du flux de travail PIR (Port Inspection Report) de la plate-forme e-PSM, pour permettre aux inspecteurs de l'État du port de compléter les rapports in situ lors des inspections portuaires. Les informations PIR collectées doivent ensuite être transférées au serveur e-PSM et mises à la disposition des utilisateurs finaux via le module 1 («e-forms and processes») de l'application e-PSM.

3. La mission sera effectuée à distance avec deux missions au Secrétariat de la CTOI (Seychelles) (ou par vidéoconférence.)

4. Le Consultant travaillera sous la supervision de la Commission de l'Océan Indien.

5. La durée estimée des prestations est de 100 jours ouvrables sur une période d'un an.

6. La Commission de l'Océan Indien (COI) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).

7. Une version des termes de référence est disponible sur le site web de la Commission de l'Océan Indien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c022/>

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non compressé aux adresses ci-après au plus tard **le lundi 29 juin 2020 à 16 heures 30 minutes** (heures de Maurice GMT+4) :

**e-mail** : [innocent.miada@coi-ioc.org](mailto:innocent.miada@coi-ioc.org) ; [njiva.r@coi-ioc.org](mailto:njiva.r@coi-ioc.org)

**Référence** : « (SW2/Y3-C022) Consultant for e-PSM technical support - Development of the PIR tablet application »

9. Les consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies par les Directives sur la Sélection et l'Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD, des crédits et don de l'AID, édition janvier 2011 révisée en juillet 2014.

10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'Océan Indien (COI) en envoyant un courriel aux adresses visées au paragraphe 8.

## CORONAVIRUS :

# Le dispatching du matériel médical à Ngazidja est confié à Sitti Farouata

La ministre de la santé Loub Yakouti et le coordinateur national chargé de la gestion de la crise de coronavirus ont confié à la gouverneure de Ngazidja le dispatching des matériels sanitaires au niveau des différents districts de santé de l'île.

Les aides médicales que le pays a reçues des partenaires dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la covid-19, sont en cours de dispatching. Au niveau de Ngazidja, c'est la gouverneure Sitti Farouata qui a l'honneur de distribuer les médicaments dans

les districts sanitaires. « Nous avons choisi de confier le dispatching au chef de l'exécutif de l'île de Ngazidja », tranche Loub Yaccouti. Il s'agit des dons que les partenaires étrangers ont remis aux Comores dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Plus précisément l'aide du milliardaire chinois Jack Ma, de la France et de la République Populaire de Chine.

Le matériel est composé de Métopimazine (Vogalene), du paracétamol 500mg, 120mg/5ml, sirop 120mg et doliprane consistant au traitement des malades et des enfants nécessiteux. Ces médica-


ments sont également suivis de gants d'examen latex small, lingette paquet de 66, masques faciaux (visière) et chirurgicaux permettant au personnel soignant de se proté-

ger contre la contagion. Pour la gouverneure, l'initiative est tout d'abord louable pour les pays donateurs qui ont eu la volonté d'accompagner un pays aussi vulnérable que

le notre dans une période très difficile caractérisée par une maladie qui traumatise le monde entier.

Kamal Gamal





**UNION DES MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT YA KOMOR  
MECK-IVEMBENI**  
Ivembeni, garage. Tel : 778 40 20 / 3446677. E-mail : meckivembeni@u-meck.org

---

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
APPEL D'OFFRES N°20/06/AO/Veh/MECK-IVEMBENI**

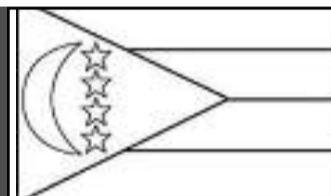
La Meck-Ivembeni lance un Appel d'Offres National ouvert pour l'acquisition d'un véhicule pick-up double cabines diesel.

- **Retrait du dossier d'appel d'offres**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la MECK-IPVEMBENI contre versement d'un montant non remboursable de **quinze mille francs comoriens (15 000 kmf)**
- **Remise des offres :**  
Les soumissions devront être déposées à la MECK IPVEMBENI au plus tard le 29 juin 2020 à 11 heures 00 mn
- **Ouverture des plis**  
L'ouverture des plis aura lieu le 30 juin 2020 à 12h 00 mn à la MECK IVEMBENI  
Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au président du conseil d'administration sur le 333 12 15, ou le gérant 344 66 77



### UNION EUROPEENNE

Délégation de l'Union Européenne  
Chargée des Comores à Madagascar  
Fonds Européens de Développement



### UNION DES COMORES

Ministère des Finances, du  
Budget et du Secteur Bancaire  
Ordonnateur National du FED

## Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED Programme d'Appui à la Coopération (PAC) KM/FED/037-356 (XIème FED)

### AVIS DE RECRUTEMENT

Le Programme "MSOMO NA HAZI" (formation et emploi), Formation et Insertion Professionnelle dans l'Union des Comores, est financé par l'Union européenne (11ème FED).

Pour le mettre en œuvre, le Ministre des Finances - Ordonnateur National du FED, recrute :

- Un(e) Directeur (trice) National (e) et Régisseur(e) FED
- Un(e) Responsable Administratif et Financier et Comptable FED

L'objectif du programme est de renforcer l'accès au marché du travail et offrir des opportunités d'auto-emploi pour des jeunes hommes et femmes de 15-35 ans en agissant sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

Il s'agit d'emplois à plein temps, non cumulables avec une autre activité professionnelle, politique ou syndicale, basé à Moroni - Grande Comore, avec des fréquents déplacements à Anjouan et Mohéli.

Vous pouvez obtenir les termes de référence des postes décrivant missions, profils, conditions et procédures en envoyant un message à l'adresse suivante : [caon@cellulefed.km](mailto:caon@cellulefed.km)

La date indicative de prise de fonction est le 1er octobre.

Le dossier de candidature doit être composé de :

- Une lettre de motivation précisant la date de disponibilité à préciser (1 page maximum)
- Un CV détaillé avec photo récente
- Photocopies des diplômes et attestations démontrant les aptitudes/qualifications principales
- **3 personnes de références** (nom/prénom, position, numéro de téléphone et adresse e-mail)

Les candidatures, rédigées en français, doivent être envoyées (au choix) :

Par Courriel à l'adresse électronique suivante : [caon@cellulefed.km](mailto:caon@cellulefed.km)

Ou Courrier à l'adresse suivante :

M. le Directeur de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National

Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Avenue de l'Indépendance - BP 2463 Moroni - Union des Comores

En indiquant sur et/ou en objet : **candidature au poste de Directeur/Directrice Nationale FIP ou RAF FIP**

**Date limite : 15 juillet à 12h**

Les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne seront pas pris en compte.

## SPORT / INTERVIEW

# Dr Nizar compte innover et redynamiser la pétanque de Ngazidja

*La pétanque, activité ludique et sportive, est un jeu qui date des civilisations antiques. Elle est pratiquée aux Comores depuis la période coloniale. Mais la Fcp (fédération comorienne de la pétanque) n'a vu le jour qu'en 1999. La même année, elle est affiliée à la Fipjp, et a pris part au Mondial, où elle termine en 16e des finales. Actuellement, environ 1000 personnes, hommes et femmes, pratiquent ce jeu de boules. Le patron de la discipline au niveau de l'île de Ngazidja, le Docteur Nizar Ahamada, fait un état des lieux, et raconte sa situation par rapport à la crise pandémique, qui secoue le pays. Il répond à nos questions.*

**Question : Dr Nizar, vous êtes le président de l'Antenne de Pétanque de Ngazidja (Apn), sorte de ligue. Actuellement dans l'île, il y a combien de clubs opérationnels ?**

**Nizar Ahamada :** Notre institution évalue à une cinquantaine le nombre des clubs. Seize seulement ont payé leur cotisation annuelle. Mais la discipline connaît un boom spectaculaire, témoignage d'une bonne politique de séduction, et d'une grande motivation. De 80 pétanqueurs par tournoi, aujourd'hui, les participants frôlent les 180, constat fait de 2018 à nos jours. En

clair, avant la présence de la Covid-19 qui a entraîné la suspension de tout regroupement de sport entre autres, la pétanque était dynamique.

**Question : Avant la suspension, l'Apn avait-elle pu mettre en application son plan d'action ?**

**NA :** Lors de la saison sportive 2018/2019, les « bouledromes » étaient bien animés. Le plan d'action a été réalisé à 100%. Mais en 2020, une partie seulement, dont la mise en place des licences, la qualification au championnat d'Afrique, et éventuellement au Mondial, enfin quelques tournois, est accomplie.

**Question : Comment les pétanqueurs vivent l'hécatombe provoquée par le coronavirus aux Comores ?**

**NA :** Les autorités ont érigé des mesures barrières. Nous nous soumettons à la décision. Naturellement, l'absence des compétitions rend pénible la vie, et dégoûte la masse musculaire. Vous savez, lors d'une partie de pétanque, les joueurs marchent beaucoup et doivent travailler sur la coordination ainsi que les articulations, le maintien et l'équilibre. Sans tournois, les muscles, la concentration, ou encore l'habileté perdent le rythme. Et c'est un grand handicap pour tout bouliste.

**Question : Considérant ces embarras techniques, physiques et psychologiques, quels conseils donnez-vous aux clubs ?**

**NA :** Sportivement, sans compétitions, la période est difficile. Mesure de distanciation oblige, nous conseillons aux athlètes de s'entraîner isolément, porter les masques, et si possible utiliser de temps à autre le gel hydro-alcoolique. D'ailleurs, la Fédération comorienne de pétanque (Fcp) a remis des masques aux trois antennes insulaires, destinés aux pratiquants et pratiquantes de ce sport.

**Question : Après la levée des mesures restrictives, quelle sera la priorité de l'Apn ?**

**NA :** La priorité sera l'organisation d'une assemblée générale électorale. Le mandat de la présidence d'une antenne régionale, comprise Apn, dure deux ans. Le mien a expiré le 31 mai 2020.

**Question : Récemment, au championnat d'Afrique, tenu à Lomé, le pays était représenté par un club, en l'occurrence, une tripléte masculine de Ngazidja. Les joueurs n'ont pas pu s'adapter à la cadence d'une compétition internationale, sous l'égide de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (Fipjp) en collaboration avec l'Afrique. Pouvez-vous expliquer cette contre-performance : trois matches, trois défaites ?**

**NA :** Effectivement, nos athlètes ont eu de sérieuses difficultés sur le terrain au Togo, et administratives aux Comores, notamment sur la pré-



paration du voyage. Les causes sont multiples. La discipline était oubliée pendant plus d'une décennie. Il n'y avait aucune participation internationale. Le manque d'expériences de haut niveau a constitué d'obstacle. Dans un tournoi, la rage de vaincre a un impact direct sur le développement personnel. La motivation de gagner pousse à élaborer une stratégie pour atteindre l'objectif. Les sorties internationales sont indispensables. Elles permettent de comparer les systèmes de jeu, de s'évaluer et de tirer des leçons.

**Question : Un dernier message ?**

**NA :** Revenons au Togo. En 2019, on a envoyé une délégation sans aucun responsable, qui est une source motivante et constructive, en terme de soutien psychologique. C'est un handicap. De plus, la méthode de présélection était confuse, car mal-formulée. C'est la conséquence d'une mauvaise gestion depuis un moment. Actuellement, on essaie de rectifier, de réaménager et d'harmoniser toutes les actions nécessaires au développement du jeu de pétanque. C'est une passion pour nous.

Propos recueillis par  
Bm Gondet



**Ministère de l'Agriculture,**  
de la Pêche et de l'Environnement de l'Aménagement  
du Territoire, de l'Urbanisme des Transports terrestre,  
chargé des Affaires foncières

Réf. n°2020/022/ PIDC/AMI/EFOC

## « MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT: RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL (E) POUR L'ETUDE DE FAISABILITÉ SUR L'OPÉRATIONNALISATION DES CRDE »



1. Le PIDC est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui de la banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique.

L'objet du projet est de promouvoir les MPME et des acteurs de la chaîne des valeurs concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- Appui direct aux entreprises
- Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement de Capacités.

Dans le cadre de la mission, le PIDC lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, en vue du recrutement d'un **Consultant International pour l'étude de faisabilité sur l'opérationnalisation des CRDE**, DONT les responsabilités, tâches, études ainsi que le profil sont définis dans les présentes TDR.

### 2. OBJECTIFS L'ÉTUDE

Le consultant produira une étude de faisabilité qui peut être directement utilisée pour les activités de mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail pour les sept CRDE (Maweni, Cembenoit, Ouani, Dibouani, Simboussa; Nyumakele; Fomboni). Les recommandations seront en complémentarité avec les investissements du projet en cours et prévus soutenus par d'autres partenaires de développe-

ment, adaptés aux chaînes de valeur soutenues par le PIDC et aux conditions agroécologiques locales, et aux conditions socio-économiques spécifiques à la zone de couverture des CRDE.

Cette étude comprendra les trois volets suivants :

(i) Réhabilitation des infrastructures et opérationnalisation des CRDE :

a) Un inventaire du nombre, du type et des conditions des infrastructures immobilières existantes, actifs mobiliers et services publics sur tous les sites du projet CRDE etc.  
b) Aperçu des améliorations d'infrastructure nécessaires et complémentarité avec d'autres projets d'investissement

(ii) Évaluation des capacités humaines : Il s'agit d'une évaluation axée sur l'identification des lacunes spécifiques en matière de capacités humaines que le soutien du PIDC peut fournir pour aider les CRDE à fournir des services de recherche, de vulgarisation et de conseil de haute qualité aux agriculteurs ciblés de la chaîne de valeur dans leur zone de couverture.

(iii) Évaluation des besoins et services CRDE : le troisième volet de l'étude développera un profil de service pour chaque CRDE, aligné sur les priorités et les plans de travail du centre et sur les besoins des agriculteurs dans la zone de couverture de chaque centre.

### 3. Profil du consultant

Les qualifications du consultant :

- Minimum Diplôme d'ingénieur/ master II en génie agrico-

le, économie agricole, agro-industrie ou agronomie ;

- Expérience de la conception et de la réalisation d'études de faisabilité et d'évaluations des besoins pour des projets d'investissement agricole, de préférence financés par des agences internationales de développement ;
- Excellentes compétences en communication et expérience en animation d'ateliers et de consultations avec les parties prenante ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire
- Démonstré maîtrise de MS Office ;
- Maîtrise du français ;
- La maîtrise de l'anglais est souhaitable.

### 4. Dossier de candidature :

- Un CV.
- Les copies des diplômes justifiant la qualification ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience du candidat.

**Les consultants intéressés doivent solliciter des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées par email à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 08 /07/ 2020 à 12 h 00 .**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2020/022/PIDC/AMI/EFOC, PIDC. MPAEAUTTAF, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269) 328 45 80. Email [projetpidc@gmail.com](mailto:projetpidc@gmail.com)

Lancé le 24 juin 2020